

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

### DÉLIBÉRATION N° B.2024-26 ACTIONS DE COMMUNICATION 2024

Date de la convocation  
19/03/24

**Le 26 mars 2024 à 14h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
<b>23</b> DEFEMME Catherine			x		
MARTIN Valéry			X		
<b>87</b> LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b> BRUGERE Philippe	x				
<b>VMM</b> SAVIGNAC Sylvie		P. BRUGERE	X		
<b>CGS</b> NICOUX Renée	X				
<b>PV</b> BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		B. POUYAUD	x		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
<b>23</b> MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	x				
<b>87</b> LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

**CODE PROJET : 8201 – 8202 -8203 – 8204 - 8205**

**Charte de Parc 2018-2033 :**

**Axe 3 – Millevaches, Territoire participatif et ouvert sur l'extérieur  
Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant  
Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et  
des acteurs du territoire**

**Contrat de Parc 2023-2026 (PA 2023)**

**Le rapporteur, Philippe BRUGERE, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;  
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;  
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)  
Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;  
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;  
Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;  
Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

**Considérant**

- La stratégie de communication établie en 2019

**Contexte :**

Les actions de communication 2024 s'inscrivent dans la stratégie de communication du Parc établie en 2019 qui se traduit en 5 axes :

- Les outils fondamentaux
- Susciter la fierté des habitants
- Susciter l'appropriation
- Susciter le faire ensemble
- Attirer collectivement

**Description du projet :**

Parmi les actions prévues, certaines impliquent l'intervention d'un prestataire extérieur, il s'agit de :

Actions	Montant prévisionnel TTC
Document de présentation PNR (général, plutôt institutionnel), frais d'impression	2 000 €
Fabrication d'objets promotionnels (en vente à la Maison du Parc)	2 000 €
Sets de table, frais d'impression	6 000 €

Organisation d'un concours photos	400 €
Edition du rapport d'activités, frais d'impression	2 000 €
Refonte globale du site internet (en cours)	15 000 €
Publicités pour les opérations en maîtrise d'ouvrage externe	3 000 €
Conception de produits / concept Valeurs Parc	5 000 €

Trois numéros du journal du Parc seront réalisés cette année : en février, puis en juin et octobre. Les dépenses liées ont fait l'objet d'un marché en 2022.

L'événement « Fête du Parc » qui se déroulera du 5 au 7 juillet occasionne la mise en place de nombreux supports de communication et opérations de valorisation diverses. Les dépenses induites sont intégrées au budget « fête ».

D'autres actions de communication générale réalisées en interne seront initiées ou reconduites, telles que :

Poursuite du partenariat avec Radio Vassivière (émissions régulières et exceptionnelles).
Mise à jour régulière du site internet.
Animation des réseaux sociaux : 2 à 3 posts par semaine en moyenne pour informer le public des animations, leur faire partager des photos, valoriser les actions Parc.
Newsletter grand public (1 fois par mois).
L'Echo du Parc, la lettre d'information aux élus délégués, aux maires et Présidents des communautés de communes. Diffusée tous les deux mois, cette lettre d'information revient sur les actualités et les actions phares du Parc.

#### **Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver et valider les actions de communication générale pour 2024 ;
- d'autoriser le Président à :
  - Prendre toute décision concernant l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

#### **LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE :**

- d'approuver et valider les actions de communication générale pour 2024 ;
- d'autoriser le Président à :
  - Prendre toute décision concernant l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;

- Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 02.04.24 Et qu'elle a été affichée le 02.04.24

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

*Ph. Brugere*  


**REÇU LE**  
**02 AVR. 2024**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**